



COMMUNE DE MUNCHHAUSEN
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE WISSEMBOURG

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 05 avril 2017

(Convocation du 23.03.2017)

Sous la présidence de M. Richard STOLTZ, Maire

Nombre de conseillers élus : **15**

Conseillers en fonctions : **15**

Conseillers présents : **15**

Membres présents : Mmes LE TALLEC - RUCK - BERTEVAS - DECK - KNAUB - ZIMMERMANN
MM. STOLTZ - WEINHARD - BENDER - BLATT - BOURGOIN - DUPONT - IMBERY -
KUNTZ - THOMANN

Membres absents : /

**2017/13 - OBJET : Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial,
à temps non complet, à titre permanent,
à raison de 25 h/semaine.**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose au Conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint technique territorial, permanent à temps non complet, à raison de 25 heures hebdomadaires.

Le Conseil municipal,

- Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial, permanent à temps non complet, à raison de 25 heures hebdomadaires,
- Vu les crédits prévus au budget,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Décide de créer un poste d'adjoint technique territorial, permanent à temps non complet, à raison de 25 heures hebdomadaires.

Tous les membres présents ont signé au registre.